

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARGILLIERS

D013-2022

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 7
- Absents : 4
- Votants : 11

Date de convocation :

07/04/2022

Date d'affichage :

07/04/2022

Séance du 13 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 13 avril à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

Etaient présents : Mme Christine CROUZIER, Mme Martine FERNANDES, Mme Solveig De CORNEILLAN, Mme Danielle LEUDIERE, Mme Sidonie REYNIER, M. Jean-Philippe VALENTIN,

Absents excusés : M. Christian BONNET, procuration donnée à M. Jean-Philippe VALENTIN, M. Rémy CLENET, procuration donnée à Mme Christine CROUZIER, M. Laurent DUBOIS, procuration donnée à Mme Martine FERNANDES, M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT,

Secrétaire : Mme Christine CROUZIER,

Objet : Budget annexe « locaux commerciaux » : affectation du résultat de l'exercice 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que les résultats suivants ont été constatés à la clôture de l'exercice 2021 du budget annexe « locaux commerciaux » :

- Excédent de fonctionnement : 894,75 €
- Excédent d'investissement : 4 780,87 €

Il propose le report à nouveau de ces résultats dans le budget 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

Le report à nouveau, dans le budget 2022, des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2021, soit :

- 894,75 € € en recettes de la section de fonctionnement,
- 4 780,87 € en recettes de la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Laurent BOUCARUT

